

# AIDE A LA REDACTION D'UNE NOTICE DE SECURITE : LE CLICDVECRM

## INTRODUCTION

**Le chef de service sécurité incendie SSIAP 3 doit être en mesure de travailler sur une étude de projet demandée par sa direction et de donner son avis**, avant l'envoi définitif du dossier aux services prévention des DDSIS pour avis de la commission de sécurité.

La rédaction de la notice de sécurité est donc un élément clef dans le processus de mise en œuvre des travaux, puisque cette notice, qui accompagne les plans associés, vise à **définir les mesures de sécurité applicables** soumises à l'avis de la commission de sécurité.

La loi Spinetta de 1978 interdit aux organismes agréés (*bureaux d'études*) de rédiger la notice de sécurité d'un client, à la place du client.

**La rédaction d'une notice de sécurité est l'objet de l'épreuve écrite de l'examen SSIAP 3.** Cette épreuve, qui fait suite au QCM de 40 questions, consiste en la réalisation d'une étude sur plans d'un établissement de 1<sup>ère</sup> catégorie, avec plusieurs activités. Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par le candidat.

Pour rédiger cette notice, le préventionniste SSIAP 3 s'appuie sur un canevas type qui est un outil d'analyse du projet étudié.

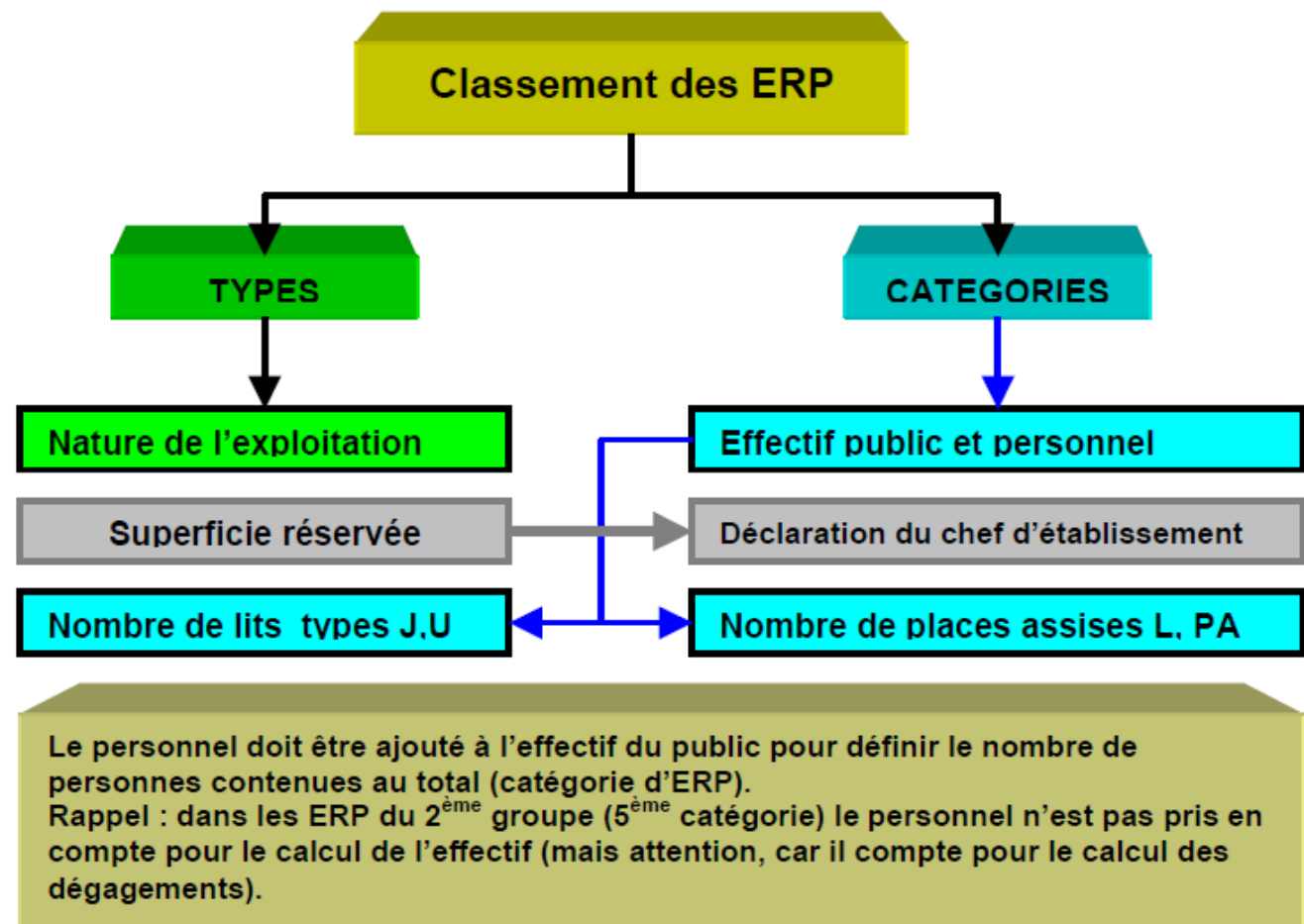
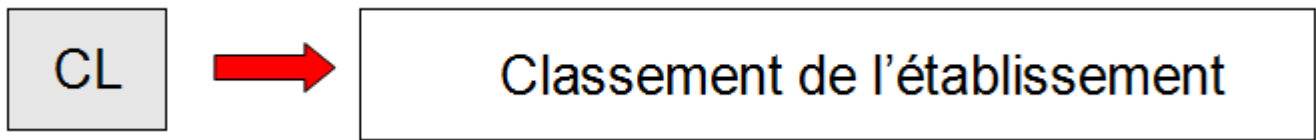
→ Ce canevas, c'est le **CLICDVECREM**.

CL	→	Classement de l'établissement
I	→	Implantation
C	→	Construction
D	→	Dégagement
V	→	Ventilation, Désenfumage
E	→	Electricité, Eclairage
C	→	Chauffage, Gaz
R	→	Risques spéciaux d'incendie
M	→	Moyens de secours

**Cette trame d'analyse reprend les exigences réglementaires des art. R123-4 à R123-11 du CCH qui portent sur :**

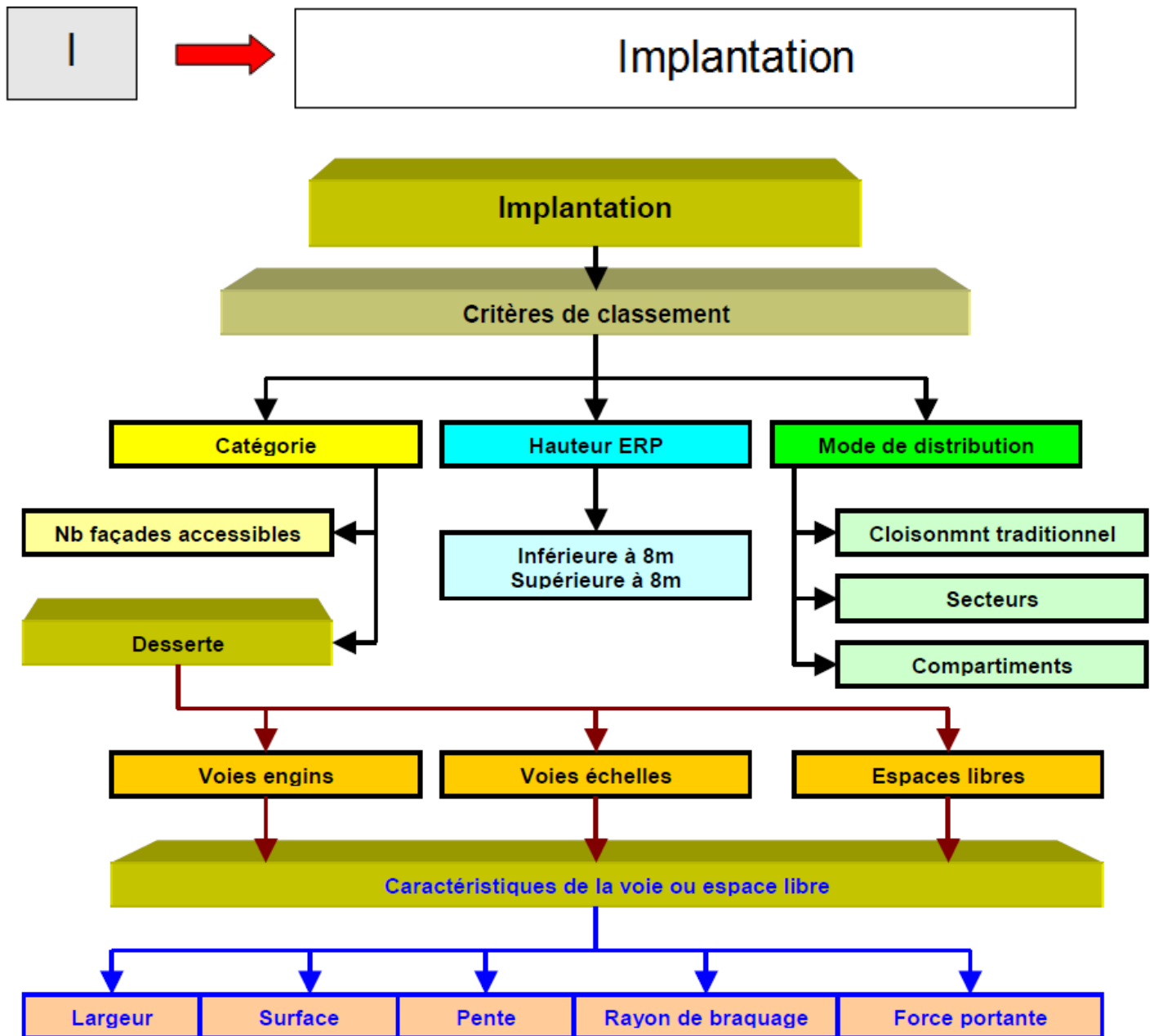
- › implantation par rapport aux voiries extérieures
- › emploi de matériaux de résistance et réaction au feu justifié par procès-verbal
- › cloisonnement et compartimentage
- › aménagements
- › dégagements
- › désenfumage
- › éclairage normal et de sécurité
- › installations techniques (chauffage, gaz, ventilation-désenfumage, ascenseurs et monte-charges, cuisines)
- › moyens de secours, d'alarme et d'alerte

Ces exigences réglementaires du CCH se complètent des **dispositions générales** du règlement de sécurité incendie, au vue des prescriptions propres à chaque type d'ERP (**dispositions particulières** du règlement de sécurité incendie).



**ARTICLES DU RSI CONCERNES**

TYPE (activité)		CATEGORIE (effectif)	
Art.R123-16	ERP dépendant des personnes de droit public	R123-19	Tableau des catégories
Art.R123-17	Locaux situés sur le domaine public de chemin de fer, Ets pénitentiaires, Ets militaires		
R123-18	Classement des ERP		
R123-20	ERP hors normes		
R123-21	Groupements d'établissements		
GN1	Classement des ERP		
GN2	Classement des groupements d'établissements ou Ets en plusieurs bâtiments non isolés entre eux		
GN3	Classement des groupements d'établissements ou Ets en plusieurs bâtiments isolés entre eux		
GN5	Ets comportant des locaux de types différents		
GN6	Utilisation exceptionnelle des locaux		
GN7	Ets situés dans un IGH		
GN8	Admission des handicapés		
GN9	Aménagement d'un Ets nouveau dans des locaux existants		
GN10	Application aux Ets existants		



Cette partie concerne la desserte de l'ERP et l'accessibilité des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

• **Articles concernés**

<b>CO1</b>	Conception et desserte
<b>CO2</b>	Voie utilisable par les engins de secours et de lutte contre l'incendie
<b>CO3</b>	Façades et baies accessibles
<b>CO4</b>	Nb de façades accessibles et desserte par des voies ou espaces libres
<b>CO5</b>	Espaces libres et secteurs

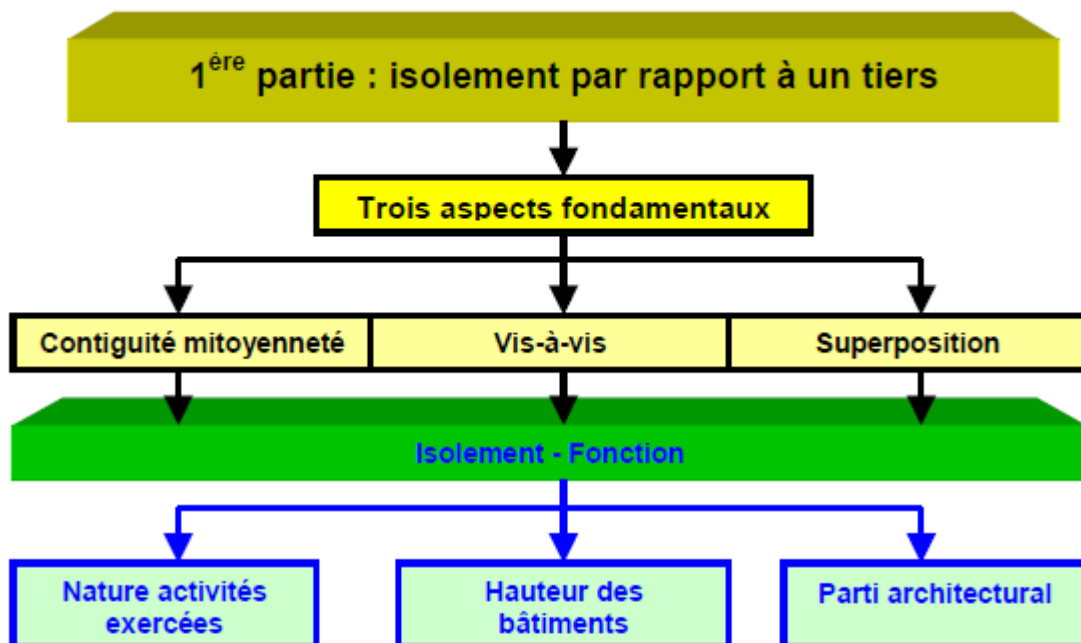
C



Construction

Cette section du CLICDVECRM se décompose en 3 parties :

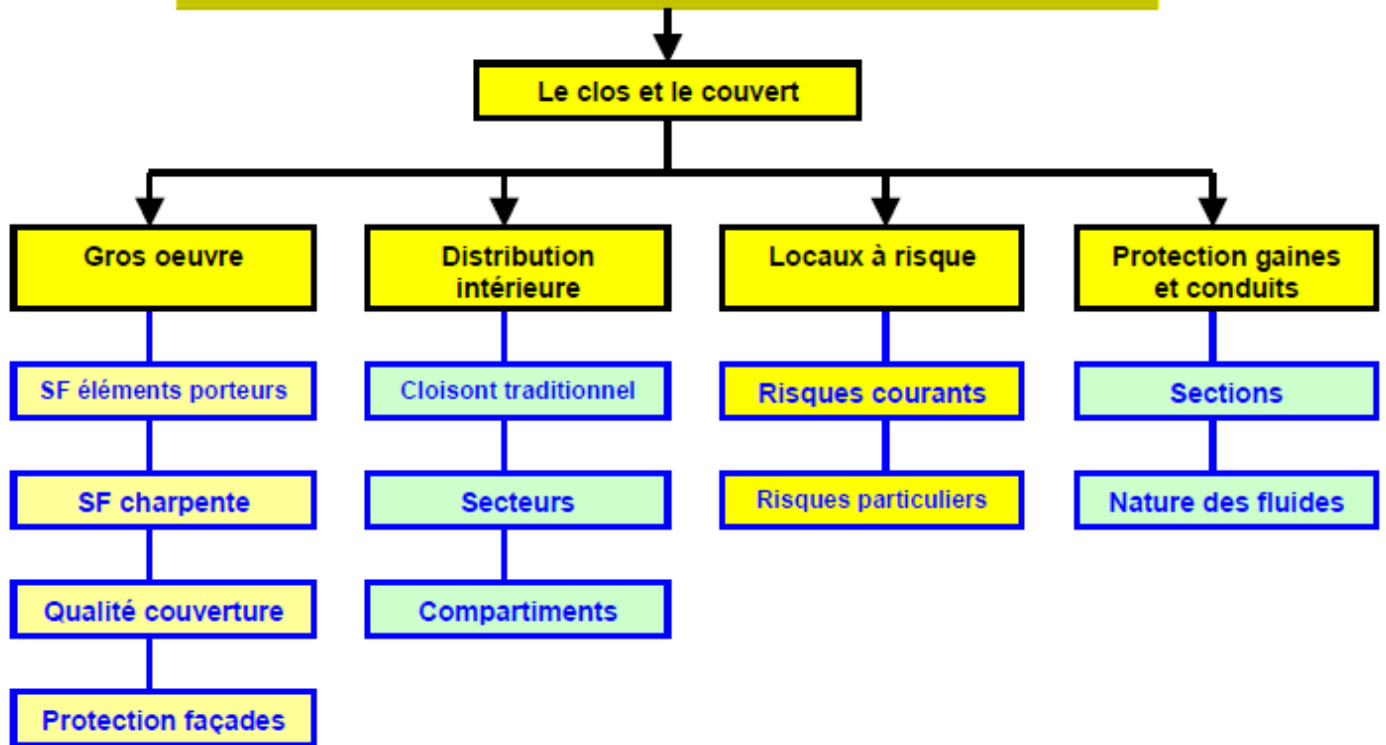
1. Isolement par rapport au tiers
2. Résistance au feu des structures (gros œuvre et second œuvre)
3. Aménagements intérieurs



• Articles concernés

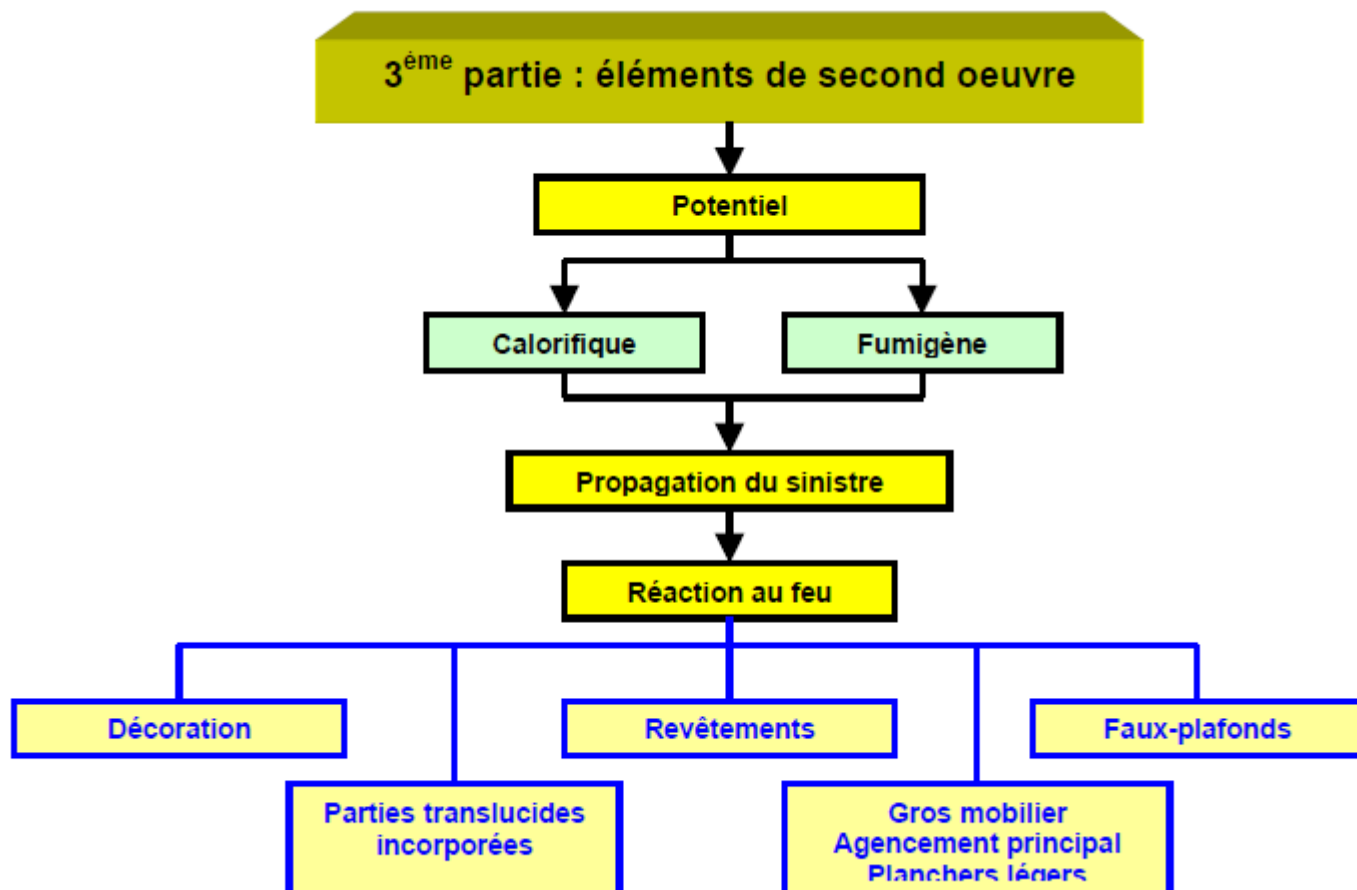
CO6	Isolement par rapport aux tiers
CO7	Isolement latéral entre un ERP et des tiers contigus
CO8	Isolement entre un ERP et des bâtiments en vis-à-vis
CO9	Isolement entre un ERP et un tiers superposé dans un même bâtiment
CO10	Franchissement des parois verticales d'isolement ou aires libres

## 2<sup>ème</sup> partie : Résistance au feu des structures



### • Articles concernés

Gros oeuvre		Second oeuvre	
CO11	Résistance au feu des structures	CO23	Distribution intérieure et compartimentage
CO12	Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé partiellement ou en totalité par l'ERP	CO24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (traditionnel et secteurs)
CO13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments	CO25	Compartiments
CO14	Cas particuliers des bâtiments en RDC	CO26	Recoupement des vides
CO15	Cas particulier de certains bâtiments à 3 niveaux au plus	CO27	Classement des locaux non accessibles au public en fonction de leurs risques
CO16	Couvertures	CO28	Locaux à risque particuliers
CO17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur	CO29	Locaux à risque courants et logements du personnel
CO18	Protection de la couverture : cas particulier	CO30	Conduits et gaines
CO19	Façades	CO31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risque courants ou moyens accessible ou non au public
CO20	Revêtements de façade		
CO21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	CO32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants
CO22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baies	CO33	Vide-ordures et monte-charge



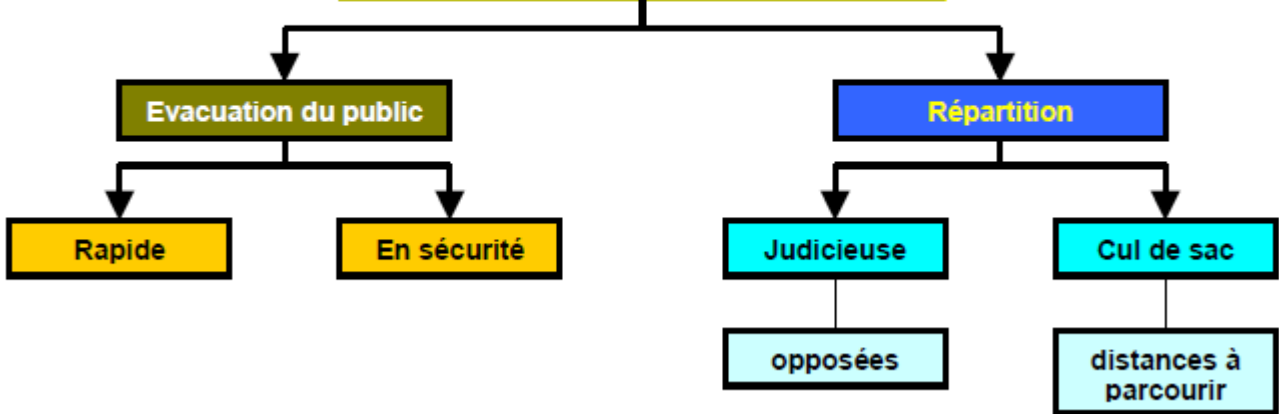
AM1	Généralités sur les aménagements intérieurs de décoration et de mobilier
AM2	Principe général des revêtements
AM3	Revêtements muraux des locaux et dégagements
AM4	Plafonds et plafonds suspendus des locaux et dégagements
AM5	Parties translucides et transparentes incorporées dans le plafond
AM6	Revêtements de sols
AM7	Revêtements des escaliers encloisonnés
AM8	Revêtements en matériaux isolants
AM9 et AM10	Éléments de décoration
AM11 à AM14	Tentures, portières, rideaux et voilages
AM15 et AM16	Gros mobilier et agencement
AM17	Aménagements de planchers légers en superstructure
AM18	Rangées de sièges
AM19	Arbres de Noël

D



# Dégagement

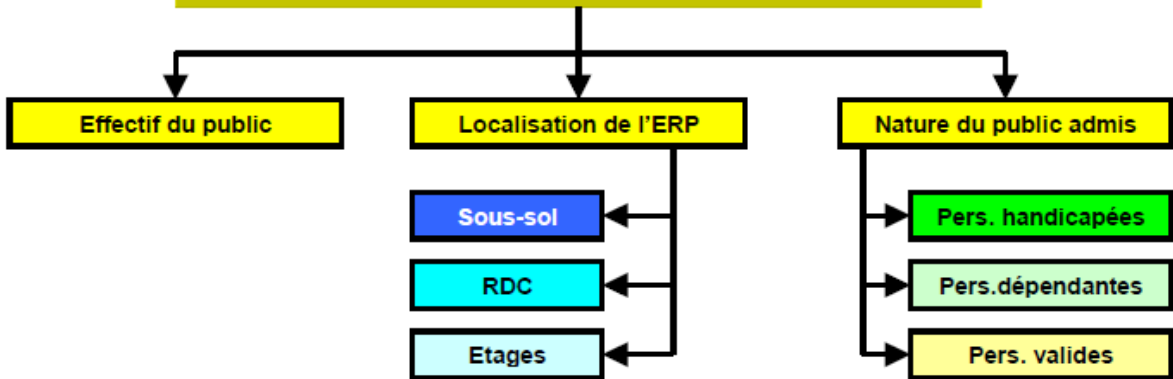
## 1. Objectifs des dégagements



### • Articles concernés

CO34	Terminologie des dégagements
CO35	Conception des dégagements
CO36	Unité de passage, largeur des dégagements
CO37	Saillies et dépôts

## 2. Détermination nb et largeur des dégagements

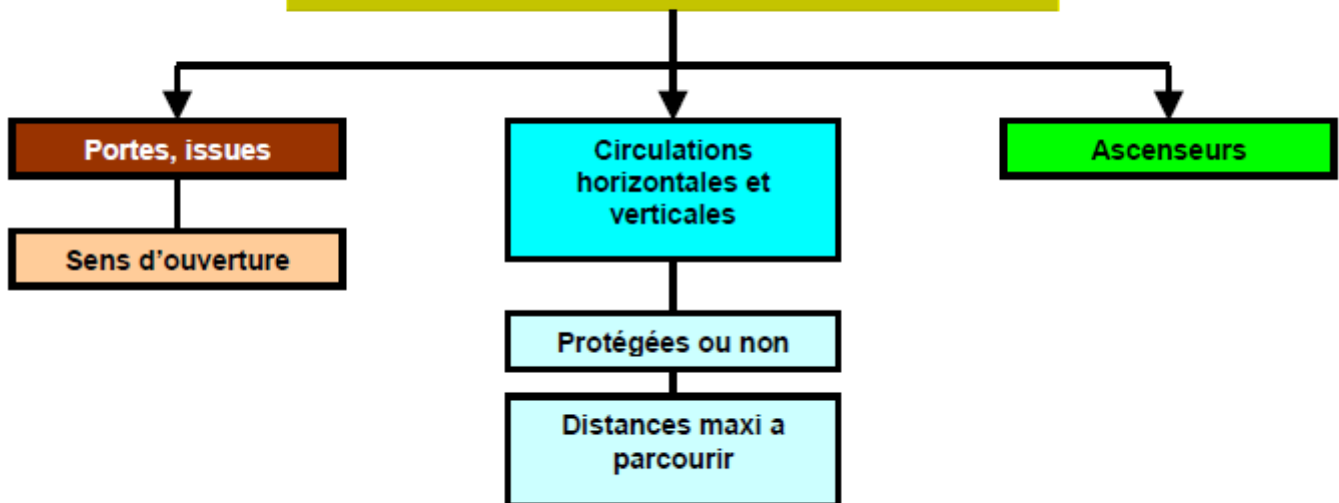


### • Articles concernés

CO38	Calcul des dégagements
CO39	Calcul des dégagements des locaux ERP en sous-sol
CO40	Enfouissement maximal
CO41	Dégagements accessoires et supplémentaires
CO42	Balisage des dégagements
CO43	Répartition des sorties et issues, distances maximales à parcourir
CO44	Caractéristiques des blocs-portes
CO45	Manœuvre des portes



### 3. Caractéristiques des dégagements



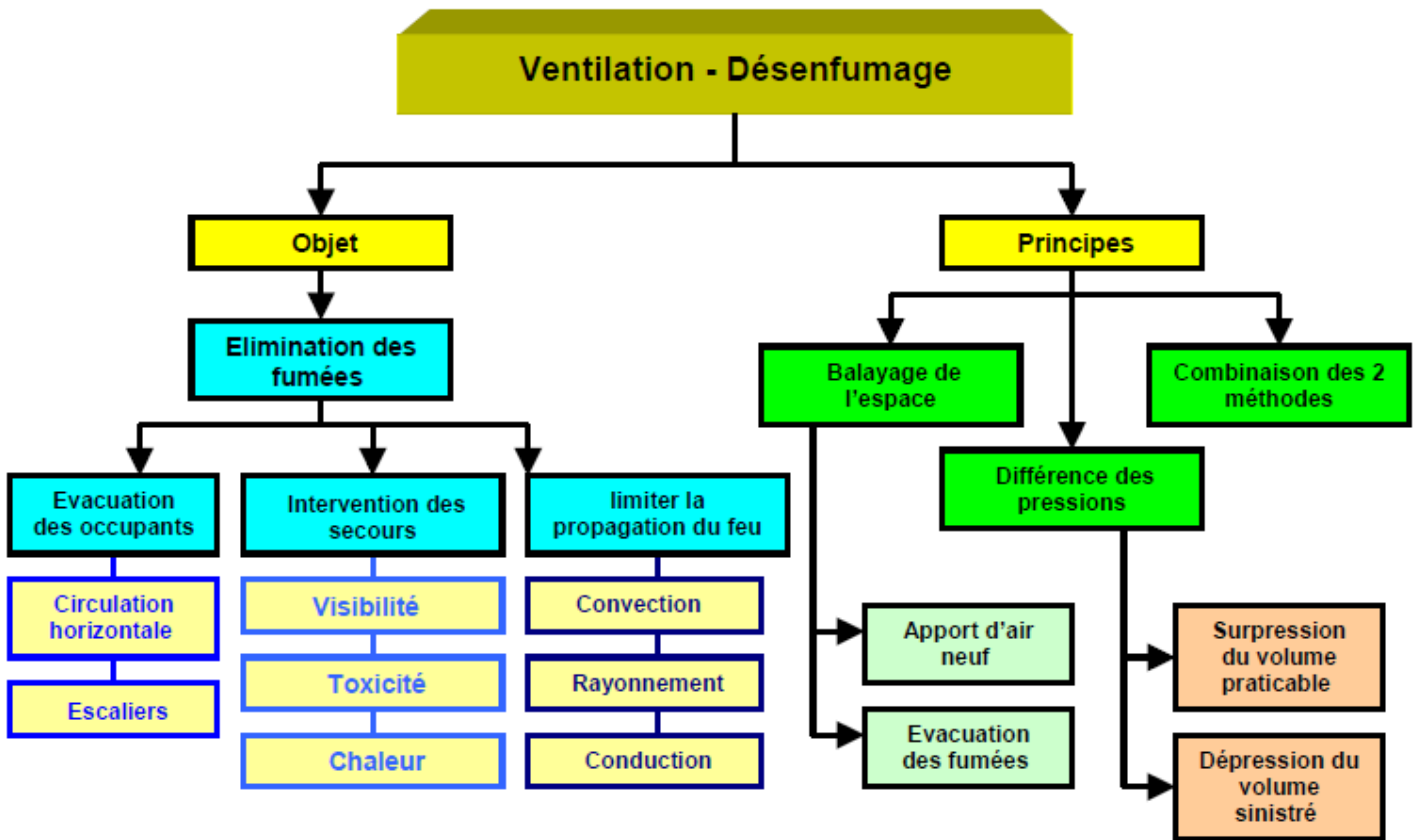
• Articles concernés :

CO46	Portes des sorties de secours
CO47	Porte à fermeture automatique
CO48	Portes de types spéciaux
CO49	Répartition des escaliers et distances maximales à parcourir
CO50	Conception des escaliers
CO51	Sécurité d'utilisation des escaliers
CO52	Protection des escaliers et des ascenseurs
CO53	Escaliers et ascenseurs encloisonnés
CO54	Escaliers et ascenseurs à l'air libre
CO55	Escaliers droits
CO56	Escaliers tournants
CO57	Tribunes et gradins non démontables

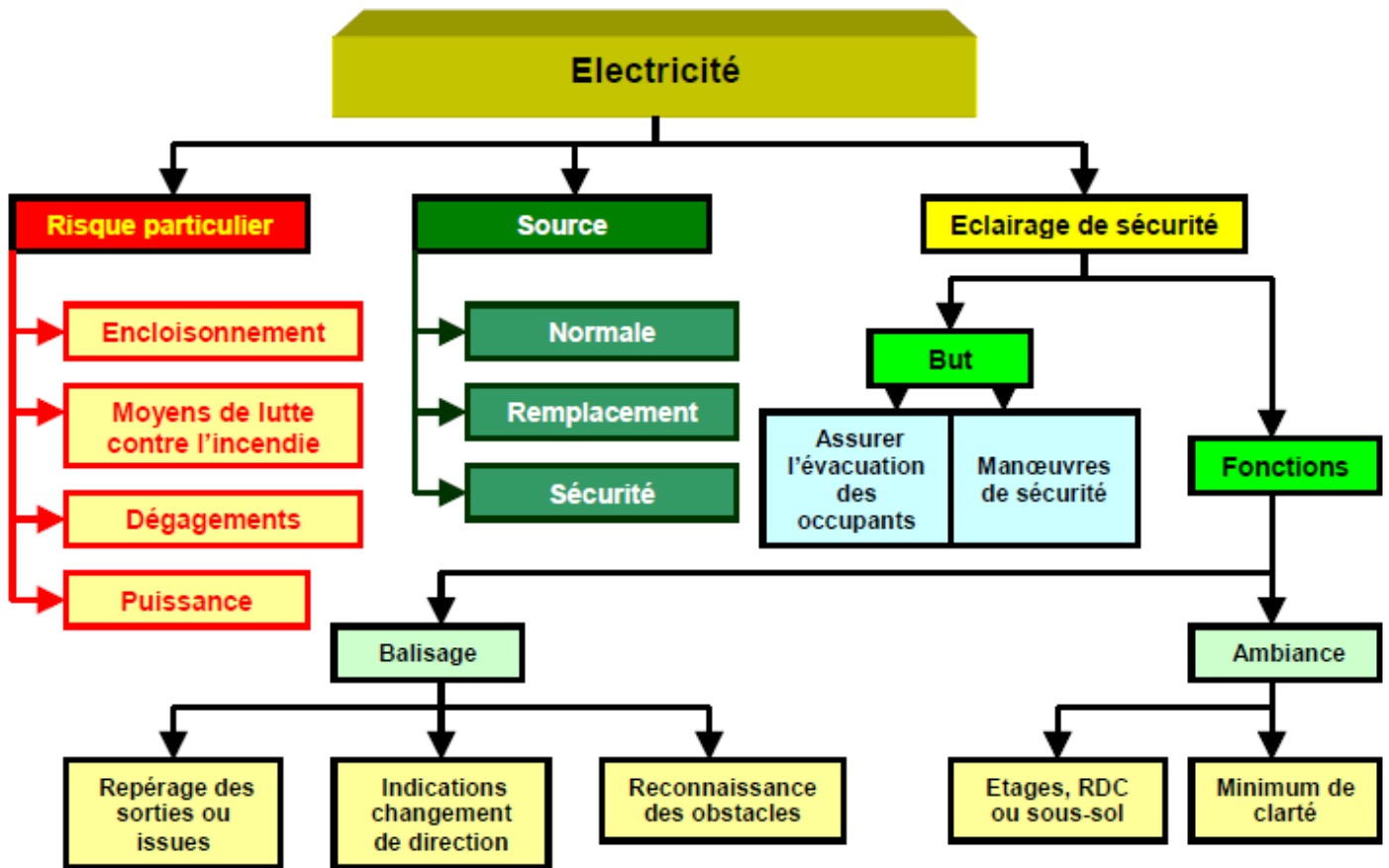
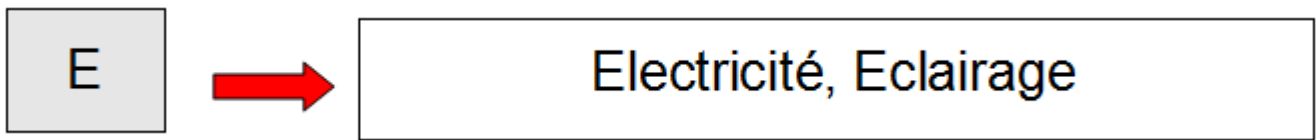
V



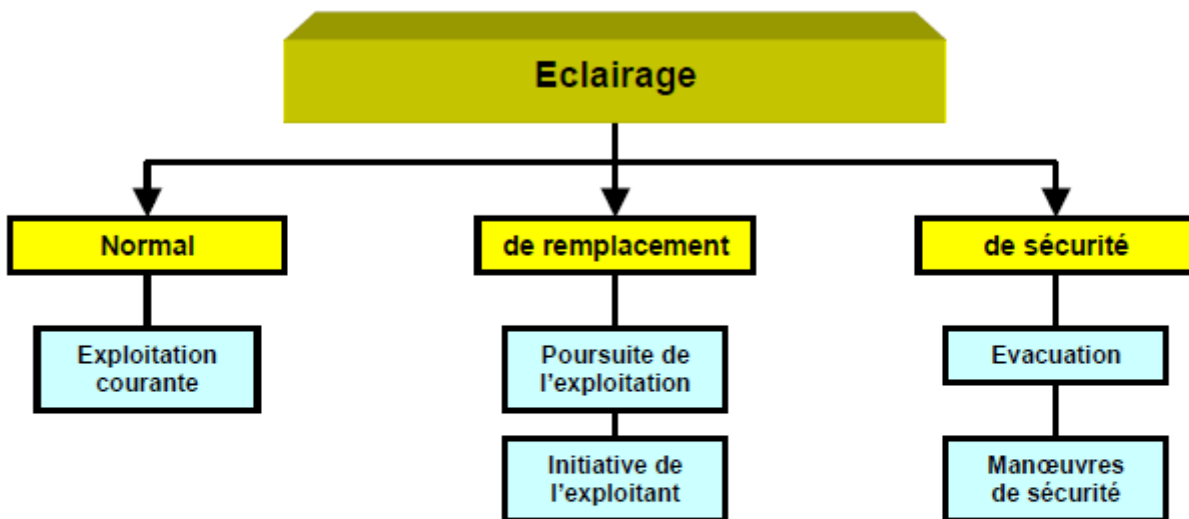
# Ventilation, Désenfumage



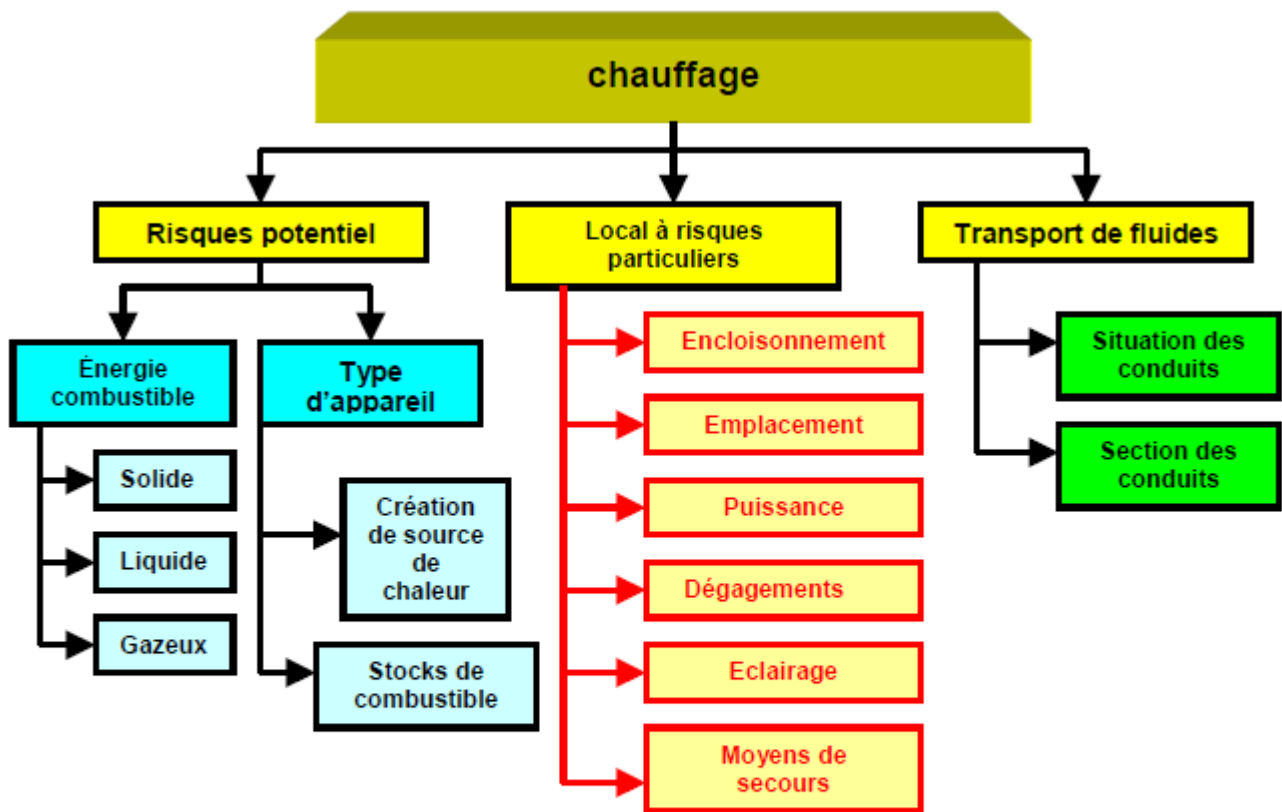
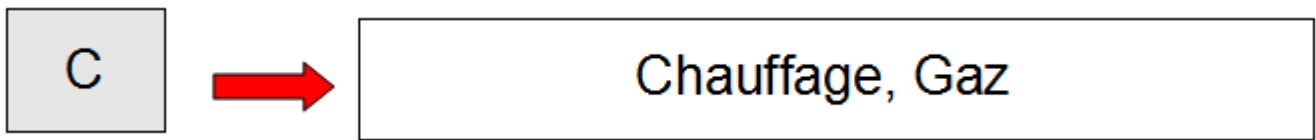
Cette partie du CLICDVECRM reprend les 10 articles du chapitre DF (Désenfumage)



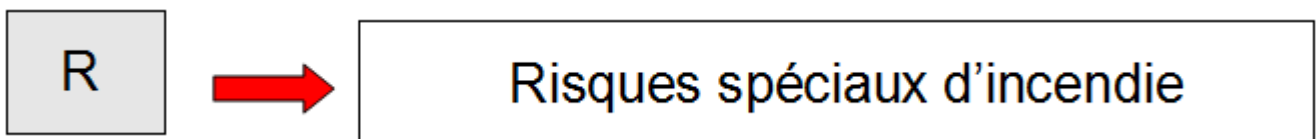
Cette partie électricité du CLICDVECRM reprend les 23 articles du chapitre EL (Electricité)



Cette partie éclairage du CLICDVECRM reprend les 15 articles du chapitre EC (Eclairage)



Cette partie éclairage du CLICDVECRM recouvre les 57 articles du chapitre CH et les 30 articles du chapitre GZ



Il s'agit dans cette rubrique de **répertorier les risques** au fur et à mesure de l'étude, de les analyser et trouver les parades nécessaires. Elle forme un catalogue des risques de l'établissement.

On citera, par exemple la présence de :

- laser
- radioactivité
- oxygène
- mousse
- etc.

